

100% des participants feront gagner Le Vésinet

Jean-Nicolas BECUE

ancien conseiller municipal du Vésinet

Cet adage, librement inspiré du slogan de la Française des Jeux, s'applique tout particulièrement ces temps-ci.

Depuis le 1^{er} octobre a débuté une enquête publique portant sur la révision simplifiée du plan d'occupation des sols (POS) de la Ville : zone UEa - « terrains de l'hôpital ».

Elle a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact afin de permettre à l'autorité compétente de disposer des éléments nécessaires à son information.

Environ 15.000 enquêtes publiques sont organisées chaque année, dont 90% dites « Bouchardeau » du nom de l'ancienne ministre de l'environnement qui a donné son nom à la loi de 1983.

Elles visent les projets pouvant avoir un impact important sur l'environnement : documents d'urbanisme, projets liés à l'eau et à l'assainissement, installations classées.

La loi « Bouchardeau » a accru le rôle du commissaire enquêteur en garantissant son indépendance par sa désignation par le président du tribunal administratif et en renforçant la portée de son avis.

Cependant, à côté de démarches exemplaires, souvent le système ne répond pas aux ambitions initiales ; trop souvent le maître d'ouvrage conçoit l'enquête publique comme un simple élément de procédure, comme une épreuve à laquelle il doit sacrifier, mais dont il n'attend rien de positif ; tandis que le public dénonce l'absence ou la parodie de concertation.

La méfiance et l'incompréhension règne souvent vis-à-vis d'un milieu associatif, réputé cultiver une opposition de principe à tout aménagement, ou pis encore, qui prétend intervenir dans le domaine réservé du maître d'ouvrage en discutant technique ou en formulant des contre-propositions.

Ces critiques sont parfois fondées. Le « *Nimbysme* » (pas chez moi ! plutôt chez les autres...) existe et l'invocation de l'intérêt général couvre parfois des intérêts particuliers, néanmoins légitimes.

Quoi qu'il en soit, la circulation de l'information a accru la compétence technique des citoyens qui demandent une véritable participation aux décisions touchant leur cadre de vie quotidien.

La prise en compte de cette demande de démocratie participative est une nécessité même et peut-être surtout lorsque l'État est partie prenante à un projet.

On sait depuis ce jeudi 1^{er} octobre quel est le projet soumis à l'enquête publique :

Il concrétise la volonté historique de l'État de vendre 22 ha, devenus non-nécessaires, pour construire logements et locaux d'activité.

Le programme prévoit la construction de **600 logements**, dont 180 à caractère social, l'implantation de **5000 m² d'activités** tertiaires et de recherche à haute valeur ajoutée et des **commerces de proximité**.

Le projet présenté par la municipalité explique que pour respecter un calendrier (non fourni) il est impératif de procéder à une révision simplifiée avant le 1^{er} janvier 2010.

La révision simplifiée prévoit que :

- La zone UEa sera circonscrite au seul hôpital et 3 articles seront modifiés pour lui permettre de se développer,
- Une partie du groupe scolaire changera de zone par souci de cohérence,
- Une zone urbaine constructible (UG) à vocation d'habitat intermédiaire est créée.

Comme décidé lors de la séance du Conseil Municipal de novembre 2008, **l'enquête**, dont le terme a été fixé au 30 octobre 2009, a été précédée d'une « concertation » dont le Conseil Municipal a tiré le bilan lors de sa séance du 24 septembre.

Grâce à ses pouvoirs d'investigation le Commissaire-enquêteur, devra pouvoir :

- vérifier que tous les éléments prévus par les textes sont bien mis à sa disposition,
- vérifier que le public a bien eu tous les éléments nécessaires pour pouvoir apprécier le projet qui lui est soumis,
- vérifier que tous ces éléments sont sincères et sincèrement établis,
- s'assurer que le public a disposé de suffisamment de temps pour étudier ces éléments et donner son avis,
- recevoir tous ceux souhaitant s'exprimer sur le projet, recueillir leurs observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et leur communiquer les informations relatives au projet qui leur manqueraient,

Le Commissaire-enquêteur sera présent :

- o mercredi 14 octobre de 8h30 à 12h00
- o samedi 24 octobre de 8h30 à 12h00
- o vendredi 30 octobre de 8h30 à 12h00

- prendre connaissance des commentaires exprimés sur les registres d'enquête ou adressés par courrier à son attention personnelle : **M. Denis UGUEN, Commissaire-Enquêteur,**

60 bd Carnot - 78110 - LE VESINET,

- au regard de toutes ces informations déterminer si le projet présenté est bien conforme à l'intérêt général, notamment pour la commune du Vésinet,
- éventuellement organiser, sous sa présidence, une réunion d'information et d'échange avec le public, en présence du maire,
- établir un rapport intégrant notamment les contre-propositions produites et les réponses du maître d'ouvrage,
- présenter ses conclusions personnelles motivées, assorties d'une recommandation, favorable, assortie ou non de conditions ou défavorable.

Contrairement à une idée communément admise, cette enquête est importante.

Comme le déclarait récemment François BOUDIN, président de l'association des commissaires enquêteurs de Midi-Pyrénées (ACEMIP) :

« Le citoyen a l'impression qu'il a peu de poids face à une collectivité locale. D'où cette impression que sa parole ne sera pas retenue. Or, l'enquête publique permet d'offrir aux citoyens un lieu d'expression et de prise en compte de leurs observations. Autant d'observations que nous pouvons ensuite faire remonter, et qui, au final, peuvent infléchir les décisions. »

Si l'on considère :

- la taille du projet envisagé,
- son impact possible sur Le Vésinet,
- le caractère définitif et irréversible de la décision qui en découlera,
- l'attachement que nous avons tous pour cette Ville et son caractère exceptionnel,
- la facilité avec laquelle nous pouvons faire part de nos observations,
- l'importance que le Commissaire-enquêteur prêtera à ces observations,

il est évident que nous devons tous participer à cette enquête.

Aussi que vous soyez **POUR**, que vous soyez **CONTRE**, que vous estimiez ne pas avoir eu suffisamment d'informations pour vous faire une opinion, **allez le dire, allez l'écrire, confiez-le à La Poste, participez.**

Comme le dit le slogan, 100% des gagnants auront participé, mais encore davantage, Le Vésinet aura gagné qui prendra soudain conscience que nous l'aimons vraiment.

Le Vésinet nous a choisi, davantage que nous ne l'avons choisi.

Nous y sommes venus pour tout ce qu'il est, qui le rend sans-pareil.

Nous lui devons d'être présents lors de cette étape majeure de sa vie.

Sinon, comme pour bien d'autres consultations, ceux qui auront laissé aux autres la responsabilité de ce qui en résultera, n'auront que le droit de subir et se taire.

Sans préjuger de la réponse à cette question embarrassante de leurs petits-enfants :

« Est-ce que ce qui était bon pour vous est trop bon pour nous ? ».

7 octobre 2009